Information supplementaire

1) La valeur financière des actifs naturels

Le terme « actif naturel » désigne les stocks de ressources et d'écosystèmes naturels¹, ce qui comprend entre autres les milieux humides, les rivières, les lacs, les forêts, les champs, les marais littoraux. les dunes et les sols.

Les économistes les définissent plutôt comme un **capital naturel** dont les biens et les services sont bénéfiques au capital humain et au capital réel (figure 1).

Les avantages des actifs naturels sont nommés « biens et services écosystémiques », et se divisent en services culturels, d'approvisionnement, et régulation.

En gros, les écosystèmes et leurs services sous-tendent l'ensemble de l'activité économique, un fait amplement documenté au pays et à l'étranger, le plus récent exemple étant le rapport phare *The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review*² produit pour le gouvernement du Royaume-Uni. Les documents notent que les crises associées aux changements climatiques et à la biodiversité rendent encore plus urgente la nécessité de remédier à l'omission de la nature dans les pratiques institutionnelles, économiques et comptables.



Figure 1 : Liens entre la biodiversité et l'économie. Source : *The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review*⁴.

Les municipalités canadiennes sont de plus en plus nombreuses à inclure les actifs naturels dans leurs définitions des infrastructures, étant donné que bon nombre de services écosystémiques sont soit des contributeurs directs à l'accomplissement du mandat municipal (ex. : transport des eaux de ruissellement, lutte contre l'érosion, qualité de l'air), soit fortement dépendants des décisions locales (ex. : sur le bien-être de la population ou la régulation du climat). Pourtant, de manière générale, les actifs naturels ne sont pas systématiquement inventoriés et évalués, et ils sont explicitement exclus des états financiers du secteur public.

Témoignage notable de l'importance de l'infrastructure naturelle, le Budget 2021 du gouvernement du Canada³ propose la création d'un fonds pour l'infrastructure naturelle qui disposerait d'une enveloppe de 200 millions de dollars sur les trois prochaines années. Le Budget met aussi de l'avant les mesures visant à améliorer la divulgation publique d'informations relatives aux changements climatiques, en indiquant qu'« afin d'assurer une transition stable et prévisible vers une économie à faibles émissions de carbone, les marchés, les assureurs, les décideurs et le public ont besoin d'une information normalisée sur les risques et les possibilités climatiques auxquels les organismes font face ».

Les sociétés d'État sont tenues de respecter les échéances établies pour la divulgation d'informations financières relatives aux changements climatiques, c'est-à-dire les années 2022 ou 2024 selon la valeur de leurs actifs. Le Budget indique : « Les sociétés d'État du Canada feront preuve de leadership en matière de changements climatiques en adoptant les normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques ou des normes acceptables plus rigoureuses, applicables au secteur public au moment de la publication, comme élément de leurs rapports organisationnels. » Le CCSP est un acteur de premier plan pour l'élaboration de ces normes plus rigoureuses.

Les actifs naturels apportent des avantages financiers directs aux entités du secteur public, y compris quant à la protection de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques.

Une gestion efficace des actifs naturels par les entités du secteur public a un double effet positif dans la lutte contre les changements climatiques : a) elle réduit les risques liés au climat (adaptation aux changements climatiques); et b) elle augmente la séquestration du carbone, ce qui réduit la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (atténuation des changements climatiques). Ces services écosystémiques, de même que la valeur de la biodiversité, sont compris dans la valeur totale du capital naturel.

Un cadre établi en 2016 par le Bureau d'assurance du Canada, l'Institut international du développement durable et le Centre Intact d'adaptation au climat montre d'ailleurs l'importante valeur financière associée à la capacité des actifs naturels de réduire les dommages causés par les inondations⁴. Ces actifs jouent aussi un grand rôle dans la réduction des conséquences de la chaleur extrême causée par l'effet d'îlot thermique urbain, auquel plusieurs grandes villes répondent en plantant des arbres à grande échelle.

Les actifs naturels sont également essentiels au stockage et à la séquestration du carbone. La végétation extrait le carbone de l'atmosphère, tandis que le sol retient environ 2 500 gigatonnes de carbone, une quantité plus de trois fois supérieure à celle du carbone atmosphérique et quatre fois supérieure à celle stockée dans l'ensemble des plantes et des animaux vivants⁵. Selon la Commission géologique du Canada, les tourbières canadiennes

contiennent près de 60 % de tout le carbone trouvé dans les sols au pays⁶. L'intérêt pour le stockage et la séquestration du carbone augmente à mesure que les pays et les entreprises adoptent des cibles de carboneutralité plus ambitieuses et se tournent vers des solutions axées sur la nature pour compenser les émissions de gaz à effet de serre. On verra sûrement une augmentation de la valeur des crédits carbone mue par une hausse de la demande, même si les prix sur le marché du carbone ne seront probablement pas représentatifs de tous les services fournis par les actifs naturels. Dans le cadre du Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre proposé par le gouvernement fédéral⁷, les entités du secteur public pourraient éventuellement participer à la conception et à la mise en œuvre des projets inscrits par les promoteurs. Au Québec, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre mis en place en 2013 comprend déjà un volet de crédits compensatoires géré par le gouvernement provincial.

2) L'évaluation des actifs naturels gagne en popularité au Canada

Les municipalités canadiennes ont commencé en 2016 à inventorier, modéliser, évaluer et gérer leurs actifs naturels (encadré 1), et elles sont de plus en plus nombreuses à le faire. La valeur des services rendus par ces actifs a été calculée en termes économiques dans les travaux de l'Initiative des actifs naturels municipaux (MNAI), de Greenbelt Foundation, de la Toronto Region Conservation Authority (TRCA), de la Credit Valley Conservation (CVC), d'Ouranos, de l'Université du Québec en Outaouais (chaire de recherche en économie écologique) et d'ALUS, entre autres.

Encadré 1 : Municipalités canadiennes ayant déjà entrepris de gérer des actifs naturels (inventaire, modélisation, évaluation et gestion)

Ville de Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove, T.-N.-L.

Ville de Riverview, N.-B.

Ville de Florenceville-Bristol, N.-B.

Village de Riverside-Albert, N.-B.

Grand Montréal, Qc

Grande région de Québec, Qc

Rivière Chaudière, Qc

Région de la capitale nationale,

Ont./Qc

Ville d'Oshawa, Ont.

Région de Peel, Ont.

Ville d'Oakville, Ont.

Ville de London, Ont. Région de York, Ont.

Ville de Richmond Hill, Ont.

Ville de Gibsons, C.-B.

District de Sparwood, C.-B.

District de Oparwood, C.-L

Ville de Courtenay, C.-B.

District de West Vancouver, C.-B.

Ville de Grand Forks, C.-B.

Ville de Nanaimo, C.-B.

District régional de Central Kootenay,

C.-B.

District régional d'East Kootenay, C.-B. District régional de Kootenay-

Boundary, C.-B.

Ville de Cranbrook, C.-B.

Ville de Golden, C.-B.

Ville de Rossland, C.-B.

Pour illustrer l'importance des actifs naturels dans le contexte de la gestion des eaux de ruissellement et de la résilience aux inondations, voici quelques exemples tirés des évaluations de la MNAI⁸, qui se sert du modèle détaillé utilisé pour de nombreux ouvrages techniques :

- En acheminant et en drainant des eaux de ruissellement, une rive de 7 kilomètres du bassin versant du ruisseau Oshawa (Ontario) fournit aux communautés environnantes un avantage équivalent à 18,9 millions de dollars, selon le coût de remplacement.
- Des étangs naturels du parc White Tower de Gibsons (Colombie-Britannique) fournissent à la collectivité locale des services de stockage des eaux de ruissellement d'une valeur de 3,5 à 4 millions de dollars, selon le coût de remplacement.
- L'élargissement et la restauration écologique sur 1 292 mètres de la rive de la rivière Courtenay (Courtenay, Colombie-Britannique) fourniraient une protection d'une valeur de 2,4 millions de dollars contre les dommages dus aux inondations aux propriétés en aval touchées par une crue à récurrence de 200 ans.
- La protection de quatre milieux humides couvrant 13 791 mètres carrés dans le bassin versant de la crique Mill (Nouveau-Brunswick) offrirait 1,4 million de dollars en avantages dans l'éventualité d'une crue à récurrence de 100 ans.

Les constats de nombreuses autres organisations canadiennes témoignent de façon semblable de la grande valeur pécuniaire des services rendus par les actifs naturels, notamment la réduction du risque d'inondation :

- En raison de leur capacité de ralentissement, de stockage et d'évaporation des eaux de pluie excédentaires, les milieux humides aident à réduire les dommages dus aux inondations dans la région métropolitaine de Québec, pour une valeur annuelle de 49,8 millions de dollars⁹.
- Dans la région de la capitale nationale, qui comprend les villes d'Ottawa (Ontario) et de Gatineau (Québec), les forêts urbaines et rurales fournissent des services de lutte contre l'érosion estimés respectivement à 327 500 dollars et à 5,2 millions de dollars par année¹⁰.
- À Hamilton (Ontario), un réseau de milieux humides dont la restauration coûtera grosso modo 15,3 millions de dollars (comparativement aux 28,5 millions de dollars que coûterait une solution artificielle) limitera les inondations et fournira des services récréatifs et autres dont la valeur est estimée à 44,2 millions de dollars¹¹.

Voici quelques exemples sur la régulation du climat par le stockage et la séquestration du carbone :

- Les forêts rurales et urbaines de la région métropolitaine de Québec fournissent des services de stockage et de séquestration du carbone estimés respectivement à 11 595 millions de dollars et à 9,3 millions de dollars par année¹¹. Quant aux milieux humides, leurs services de stockage et de séquestration sont estimés valoir respectivement 4 666 millions de dollars et 0,9 million de dollars par année¹¹.
- Les milieux humides de la région de la capitale nationale fournissent des services de régulation du climat dont la valeur est estimée à 2,9 millions de dollars par année¹².

3) Méthodes d'évaluation des actifs naturels

Il est possible d'évaluer très précisément la valeur des services rendus par les actifs naturels en utilisant de manière combinée la modélisation et la surveillance pour déterminer l'ampleur des services, ainsi que des approches économiques bien définies pour en calculer la valeur.

L'évaluation des actifs naturels non achetés peut se faire selon plusieurs techniques bien établies, groupées en trois approches : 1) évaluation directe au prix du marché; 2) préférence révélée; 3) préférence déclarée. Une quatrième approche, la méthode de transposition des valeurs (transposition en valeur fixe), nécessite d'appliquer

à un nouveau domaine d'intérêt les résultats d'études antérieures sur un service écosystémique en particulier. Ces approches ont toutes leurs forces et leurs faiblesses, et la plupart ne peuvent s'appliquer qu'à un sous-ensemble de services écosystémiques, en fonction du type de valeur apporté par le service en question.

Il est fréquemment recommandé de calculer la valeur des actifs naturels par la méthode d'évaluation au coût de remplacement. C'est une méthode simple qui s'appuie directement sur l'évaluation au prix du marché. Elle indique ce qu'il en coûterait pour fournir le service rendu par l'actif naturel à l'aide d'une infrastructure artificielle classique (ex. : pour la gestion des eaux de ruissellement), et convient lorsqu'il serait possible de faire ce remplacement. Le coût du remplacement de la capacité de l'actif à fournir un service s'estime ainsi par le coût du remplacement par l'infrastructure classique.

La méthode de la **préférence révélée** peut convenir dans le cas où une collectivité locale souhaite comprendre l'influence de l'actif naturel sur le prix du marché d'un bien qui y est associé (ex. : coût du déplacement pour visiter les lieux).

Quant à la méthode de la **préférence déclarée**, elle s'utilise lorsqu'une municipalité cherche à savoir ce que la population serait disposée à payer (ex. : en impôt) pour assurer la vitalité d'un service (ex. : coût d'entretien d'un couvert forestier pour favoriser la bonne qualité de l'air).

Lorsqu'un actif naturel fournit plusieurs services à une entité publique (ex. : filtration d'eau et récréation), il faut parfois combiner plusieurs techniques pour en évaluer la valeur.

Le vieil argument voulant qu'il faille exclure les actifs naturels des états financiers parce qu'il n'est pas possible d'en calculer la valeur de façon fiable est désuet, étant donné l'existence des méthodes d'évaluation présentées ci-dessus et leur utilisation active par des collectivités locales du Canada.

Comme le montrent bien les documents de la MNAI et d'autres organisations, il est possible et même souvent simple d'évaluer les services et la valeur correspondante de nombreux types d'actifs naturels. Par exemple, il est maintenant courant de calculer la valeur des services de stockage et de filtration d'eau rendus par les milieux humides, en utilisant des modèles pour assurer la précision, et de déterminer très précisément les coûts en capital et les coûts d'exploitation d'un système artificiel pouvant fournir les mêmes services. On peut faire des comparaisons basées directement sur la valeur sur le marché pour bien d'autres services des actifs naturels, et ainsi en caractériser la valeur.

Il faudra peut-être des discussions approfondies entre le CCSP et des experts pour déterminer *comment* calculer adéquatement la valeur des actifs naturels, mais pas pour déterminer *si* cette valeur existe, est concrète et peut être établie.

En vue de favoriser l'intégration rapide des actifs naturels dans les états financiers, nous proposons d'axer les premières démarches comptables sur la large gamme d'actifs naturels et de services pour lesquels les méthodes d'évaluation sont les plus développées.

Il faut par ailleurs noter que l'évaluation des actifs actuellement comptabilisés ne donne pas nécessairement des résultats « justes » et précis; la valeur d'un actif peut grandement varier avec le temps en fonction des fluctuations du marché à court terme. Et si les services et la valeur correspondante d'un milieu humide varient typiquement selon le contexte et l'endroit, il en va de même pour, par exemple, un bâtiment dont la valeur varie selon l'emplacement, la conjoncture du marché et d'autres facteurs contextuels.

Il ne faut pas exiger pour les actifs naturels le respect d'une norme plus stricte en matière de certitude comptable que celle acceptée pour les autres classes d'actifs.

4) L'évolution nécessaire de la comptabilité du secteur public

Comme la valeur des actifs naturels intacts n'est pas comptabilisée dans les états financiers des entités du secteur public, le coût des dommages à l'infrastructure naturelle et les avantages de la restauration ne sont pas convenablement pris en compte dans le processus décisionnel. En conséquence, les gains pécuniaires à court terme qui engendrent souvent la dégradation des actifs naturels sont fréquemment priorisés par rapport à la valeur économique à long terme des services que fournissent chaque année les actifs naturels intacts.

La non-divulgation de la valeur des actifs naturels a donné lieu par le passé à une mauvaise gestion de ces actifs et à la dégradation des services qu'ils rendent aux entités du secteur public.

Les actifs naturels dégradés peuvent aussi occasionner des passifs qui ne sont pas autrement enregistrés. Par exemple, il peut coûter très cher de trouver ou de construire un remplacement convenable à un aquifère dégradé.

Les actifs naturels présentent les caractéristiques des actifs établies par le CCSP

Le chapitre SP 3210 du Manuel de comptabilité pour le secteur public donne trois caractéristiques essentielles des actifs financiers. Celles-ci figurent au tableau 1, ainsi que la description de la façon dont elles se manifestent chez les actifs *naturels*. Rien ne semble empêcher que l'on considère les actifs naturels comme des « actifs » comptabilisables; il n'y a donc aucune raison de les exclure explicitement des états de la situation financière.

Tableau 1 : Caractéristiques des actifs et façon dont les actifs naturels répondent aux critères

Caractéristiques d'un « actif »	Caractéristiques des actifs naturels
Il représente des avantages futurs en ce qu'il pourra, seul ou avec d'autres actifs, contribuer à la fourniture de biens ou de services, générer des rentrées de trésorerie futures ou réduire les sorties de trésorerie.	Les actifs naturels procurent aux entités du secteur public des avantages économiques futurs particuliers. Les forêts fournissent un couvert qui améliore l'habitabilité des collectivités et offrent des espaces récréatifs à la population. Les milieux humides et les rivières atténuent les risques d'inondation. Les actifs naturels peuvent générer des rentrées de trésorerie futures, comme lorsqu'une municipalité vend des laissez-passer pour y accéder. Ils réduisent aussi les sorties de trésorerie, car ils font baisser les dépenses requises pour l'atténuation des risques d'inondation par rapport aux infrastructures classiques. La gamme de biens et de services dérivés des actifs naturels et les méthodes d'évaluation possibles pour en déterminer la valeur pécuniaire ont été
L'entité du secteur public est en mesure de contrôler la ressource économique et l'accès aux avantages économiques futurs.	présentées plus haut. Les décisions des entités du secteur public influent directement sur les ressources naturelles et sur l'accès des communautés aux avantages actuels et futurs qu'elles procurent, y compris sur le plan économique. Par exemple, la décision d'autoriser l'endommagement d'un actif naturel peut éliminer l'accès à un avantage économique à long terme pour toute une communauté, une perte financière qui ne se retrouve actuellement pas dans les états financiers. Les entités du secteur public peuvent également contrôler l'accès aux services des ressources naturelles par l'utilisation d'infrastructures ou l'imposition de frais (ex. : redevances pour la gestion des eaux de ruissellement).
L'opération ou le fait à l'origine du contrôle qu'a l'entité du secteur public s'est déjà produit.	L'opération ou le fait à l'origine du contrôle qu'a l'entité du secteur public est généralement l'héritage ou l'acquisition de droits sur l'actif naturel. On peut démontrer que cela s'est produit en examinant les droits de l'État.

Sur la scène internationale, la façon de comptabiliser la « valeur » évolue. Les normes du CCSP doivent faire de même pour mettre le Canada au diapason.

- En mars 2021, lors de sa 52^e session, la Commission de statistique des Nations Unies a adopté le cadre de comptabilité écosystémique du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE)¹².
 Ce nouveau cadre statistique aidera les pays à évaluer leur capital naturel et à mettre en évidence les contributions de la nature à la prospérité et l'importance de la protéger.
- En mars 2020, l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) a entrepris un projet sur les ressources naturelles pour régler les questions de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation des ressources naturelles. Selon l'énoncé de projet : « Les articles qui ne sont pas comptabilisés risquent d'être mal gérés. Puisque les ressources naturelles constituent une source de revenus importante pour bien des gouvernements, les lacunes dans leur comptabilisation et leur évaluation ont été qualifiées de questions d'intérêt public¹³. »
- En septembre 2020, des institutions financières, des autorités de réglementation et des entreprises ont mis sur pied le Groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature (TNFD)¹⁴, qui s'apparente au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), lequel a de plus en plus d'influence auprès des entités des secteurs public et privé.

Plusieurs pays ont déjà commencé à adopter des systèmes de comptabilisation du capital naturel :

- Au Royaume-Uni, l'Office for National Statistics dresse les comptes de capital naturel chaque année, conformément aux recommandations du cadre de comptabilité écosystémique du SCEE des Nations Unies.
- L'Accounting Standards Board de l'Afrique du Sud a publié sa norme sur les pratiques comptables généralement reconnues pour les ressources vivantes et inertes (Standard of Generally Recognized Accounting Practice [GRAP]: Living and Non-living Resources [GRAP 110]) en 2017. Cette norme indique les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à la divulgation des ressources vivantes ainsi que les exigences de divulgation des ressources inertes¹⁵.
- Aux États-Unis, le Federal Accounting Standards Advisory Board a émis des directives (entrées en vigueur en 2013) obligeant les entités fédérales à faire état de la valeur estimée des redevances et des autres revenus raisonnablement estimables qui sont tirés par le gouvernement fédéral des ressources naturelles louées ou visées par un contrat ou une autre entente à long terme¹⁶.

On parle beaucoup plus de l'importance du capital naturel depuis le début de la pandémie de COVID-19. Les décrets ordonnant de rester à domicile et les restrictions imposées aux activités et aux déplacements ont propulsé au premier plan la valeur des actifs naturels pour les communautés locales et le bien-être humain.

Le secteur public (organismes et pays partout sur la planète) a reconnu la valeur pécuniaire des actifs naturels, et le secteur privé lui emboîte rapidement le pas.

Les gestionnaires d'actifs, les investisseurs institutionnels, les banques et les compagnies d'assurance cherchent activement les occasions d'intégrer le capital naturel à leurs décisions sur les investissements et à leurs services financiers. BlackRock, le plus important gestionnaire d'actifs au monde, est un bon exemple. Dans un rapport décrivant ses priorités de mobilisation pour 2021¹⁷, il indique : « Toutes les entreprises s'appuient d'une façon ou d'une autre sur le capital naturel, et dans un monde en transition vers une économie sobre en carbone, nous leur demandons de démontrer comment elles réduisent leurs effets négatifs sur le capital naturel duquel dépend leur rendement financier à long terme, et idéalement comment elles en améliorent les stocks. »

Le capital naturel fait partie intégrante du rendement environnemental, social et de gouvernance, dont les critères servent à déterminer la cote de solvabilité des entités, y compris celles du secteur public. C'est aussi un facteur important à considérer pour les entités qui se fixent des cibles en vue de contribuer aux objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies, comme la préservation et la restauration des écosystèmes ou la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité (objectif 15, *Vie terrestre*)¹⁸.

An Canada, Swiss Re, le Bureau d'assurance du Canada et la MNAI travaillent sur un projet pilote pour concevoir des produits d'assurance couvrant explicitement les dommages aux actifs naturels causés par les catastrophes naturelles comme les tremblements de terre, les ouragans, les inondations, les sécheresses et les feux incontrôlés¹⁹. Ces nouveaux produits soulignent l'importance des actifs naturels pour le bien-être des communautés ainsi que la nécessité de porter à leur protection une attention semblable à celle réservée aux actifs classiques et d'infrastructure grise. Dans le cadre de ce régime d'assurance paramétrique, l'indemnisation est versée lorsque survient un événement prédéfini comme un ouragan d'une certaine catégorie; le versement est pratiquement immédiat, pour permettre la réparation des dommages de l'actif naturel de sorte qu'il continue de fournir ses avantages écosystémiques.

Les investisseurs institutionnels menant des initiatives de finance durable sont aussi à l'affût des occasions d'investir dans l'augmentation du capital naturel. D'ailleurs, certains employés de Fondaction (Québec) ont pour mandat précis de créer de telles occasions d'investissement.

Les grandes banques prévoient aussi la croissance du marché canadien des prêts verts, un instrument financier apparenté aux obligations vertes. Les collectivités locales pourraient utiliser ces prêts pour financer la préservation et la restauration de projets de capital naturel.

Les entités du secteur public souhaitant profiter des nouvelles occasions de financement vert devront évaluer et prendre en compte la valeur de référence de leur capital naturel pour calculer leur rendement du capital investi (RCI), qui devrait logiquement figurer dans leurs états de la situation financière.

5) Le rôle du CCSP pour la comptabilisation des actifs naturels au Canada

La documentation et l'évaluation des actifs naturels sont en plein essor au pays.

Au Canada, les initiatives d'évaluation des actifs naturels en fonction des services qu'ils rendent aident déjà les collectivités locales à gérer leurs actifs et leurs services efficacement à long terme. En intégrant les actifs naturels à leurs systèmes de gestion des actifs, ce qui permet de combiner les avantages des actifs naturels et bâtis, plusieurs collectivités locales ont pu renforcer leurs plans pour assurer une prestation continue des services. L'impossibilité d'intégrer les actifs naturels aux états financiers crée un grand décalage entre les actifs réellement accessibles à une municipalité pour la prestation des services et les actifs comptabilisés dans les états de la situation financière. Pour le supprimer, il faut éliminer l'exclusion explicite à la comptabilisation.

Sur le plan international, le rôle de codirection qu'assume le Canada quant au plan d'action des solutions fondées sur la nature de la Commission mondiale sur l'adaptation montre le soutien du gouvernement fédéral à l'égard de la reconnaissance du potentiel inexploité des actifs naturels pour la réduction des risques climatiques.

Le CCSP peut profiter de cet essor et jouer un rôle clé pour la comptabilisation et l'amélioration de la gestion des actifs naturels au Canada en prenant les mesures suivantes :

 Éliminer l'exclusion explicite des ressources naturelles non achetées dans la nouvelle norme sur la présentation des états financiers proposée (projet de chapitre SP 1202). Il est entendu que cela n'oblige pas les entités du secteur public à inclure les ressources naturelles à leurs états de la situation financière. Travailler avec les intervenants pour intégrer à son plan stratégique du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2027 des étapes concrètes menant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs naturels dans les états financiers des entités du secteur public, plutôt que d'en faire un sujet du sondage sur l'ordre de priorité des projets qui sera lancé après la finalisation du plan. Plusieurs intervenants, y compris des signataires du présent mémoire, sont prêts à fournir des ressources qui aideront le CCSP dans cette démarche. Cela pourrait inclure des directives initiales sur la divulgation des actifs naturels dans les notes, en donnant le temps de se familiariser avec ces rapports et d'élaborer des directives, avant de les inclure dans les sections vérifiées des états financiers.

L'une des étapes menant à l'inclusion des actifs naturels dans les états financiers des entités du secteur public pourrait être de travailler en partenariat avec des experts et des intervenants. Par exemple, le CCSP pourrait :

- fournir aux entités du secteur public des directives sur l'inventaire et l'évaluation des actifs naturels, avec l'aide potentielle du Conseil canadien des normes, de la MNAI, de la chaire de recherche du Canada en économie écologique (Université du Québec en Outaouais), d'Ouranos, de TRCA, de CVC, de Greenbelt Foundation, de Green Infrastructure Ontario et des collectivités locales qui ont déjà entrepris des études détaillées à ce sujet;
- comprendre la nécessité et l'utilité des données comptables sur les actifs naturels du secteur public, avec l'aide potentielle du Global Risk Institute, de l'Initiative pour la finance durable de Finance Montréal, du Resource Centre for Sustainable Finance de Toronto Finance International, du TNFD, du GIFCC et du Bureau d'assurance du Canada, ainsi que de leurs membres : banques, agences de notation, investisseurs institutionnels et compagnies d'assurance.

Le Canada regorge d'actifs naturels qui procurent des avantages économiques et sociaux aux entités du secteur public, notamment en ce qui concerne la biodiversité, la protection contre les inondations et la séquestration et le stockage du carbone. Le CCSP peut aider les entités du secteur public à évaluer, à préserver et à développer cette richesse au profit des Canadiens, en en autorisant la comptabilisation dans les états de la situation financière.

Notes

¹ Municipal Natural Assets Initiative. 2017. Defining and Scoping Municipal Natural Assets, March 15, 2017, 13pp. Accessed at: https://www.assetmanagementbc.ca/wp-content/uploads/definingscopingmunicipalnaturalcapital-final-15mar2017.pdf

² Dasgupta, P. 2021. The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review. London: HM Treasury. Accessed at: https://www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review

³ Government of Canada. 2021. Budget 2021. A Recovery Plan for Jobs, Growth, and Resilience. Accessed at: https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-en.html

⁴ Moudrak, N., Feltmate, B., Venema, H., Osman, H. 2018. Combating Canada's Rising Flood Costs: Natural infrastructure is an underutilized option. Prepared for Insurance Bureau of Canada. Intact Centre on Climate Adaptation, University of Waterloo. Accessed at: https://www.intactcentreclimateadaptation.ca/wp-content/uploads/2018/09/IBC_Wetlands-Report-2018_FINAL.pdf

- ⁵ Ontl, T.A. and Schulte, L.A. 2012. Soil Carbon Storage. Nature Education Knowledge, 3(10):35 Accessed at: https://www.nature.com/scitable/knowledge/library/soil-carbon-storage-84223790/
- ⁶ Kettles, I. M. & Tarnocai, C. 1999. Development of a model for estimating the sensitivity of Canadian peatlands to climate warning. Géographie physique et Quaternaire, 53(3), 323–338.

Accessed at: https://www.erudit.org/fr/revues/gpq/1999-v53-n3-gpq150/004838ar/

⁷ Government of Canada. 2021. Canada Gazette, Part I, Volume 155, Number 10: Greenhouse Gas Offset Credit System Regulations (Canada)

Accessed at: https://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p1/2021/2021-03-06/html/reg1-eng.html

- ⁸ Municipal Natural Assets Initiative. 2020. Cohort 2 National Projects Overview. Accessed at: https://mnai.ca/media/2020/02/MNAI-CohortSummary.pdf
- ⁹ Wood, S.L.R., Dupras, J., Bergevin, C., Kermagoret, C. 2019. La valeur économique des écosystèmes naturels et agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent. Ouranos. 75 p. Accessed at: https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/2019-09_Valeur-%C3%A9conomique-ecosyst%C3%A8mes_UQO_Rapport-final.pdf
- ¹⁰ Dupras, J., L'Ecuyer-Sauvageau, C., Auclair, Jeoffrey & He, J.& Poder, T. 2016. Natural Capital: The economic value of National Capital Commission green network. Accessed at: https://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/natural_capital_economic_value_ncc_green_network_final_dec_1_web.pdf?mtime=20180731152423&focal=none
- ¹¹ Greenbelt Foundation. 2019. Investing in the Future: The Economic Case for Natural Infrastructure in Ontario. Accessed at: https://www.greenbelt.ca/economic case
- ¹² UN Statistical Commission. 2021. System of Environmental-Economic Accounting—Ecosystem Accounting, Final Draft, Version 5, February 2021. Accessed at: https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/BG-3f-SEEA-EA Final draft-E.pdf
- ¹³ International Public Sector Accounting Standards Board. 2020. Natural Resources Project Brief and Outline. Accessed at: https://www.ifac.org/system/files/uploads/IPSASB/Natural%20Resources%20Project%20Brief%20Final%20March%2027%2C%20202.pdf
- ¹⁴ TNFD. 2021. Who we are. Accessed at: https://tnfd.info/who-we-are/
- ¹⁵ Accounting Standards Board. 2019. Standard of Generally Recognised Accounting Practice. Living and Non-Living Resources (GRAP 110), South Africa. Accessed at: https://www.asb.co.za/wp-content/uploads/2019/04/GRAP-110-Living-and-Non-living-Resources-2019clean.pdf
- ¹⁶ Federal Accounting Standards Advisory Board. 2011. Accounting for Federal Natural Resources Other than Oil and Gas. Technical Bulletin 2011-1 Accessed at: http://files.fasab.gov/pdffiles/original_tech_bulletin_2011_1.pdf
- ¹⁷ BlackRock Investment Stewardship. 2021. Our approach to engagement on natural capital, March 2021. Accessed at: https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blk-commentary-engagement-on-natural-capital.pdf
- ¹⁸ United Nations, Department of Economic and Social Affairs Sustainable Development. 2021. The 17 goals. Accessed at: https://sdgs.un.org/goals
- ¹⁹ Municipal Natural Assets Initiative. 2020. Innovative, new, nature-based insurance product to help protect natural assets. Accessed at: https://mnai.ca/insurance-protect-natural-assets/?fbclid=lwAR23VFLv_VwdHtKuKF4wl695xW8ol94E6uMa3jeE2P8B_aiYmBz5SK1QZNA